

HONORAIRES TTC MAXIMUM
DE TRANSACTION
EN VIGUEUR À COMPTER DU 17/04/2023

Pour les biens d'une valeur de	0€	à 50.000€	5000€
Pour les biens d'une valeur de	50.001€	à 100.000€	7.500€
Pour les biens d'une valeur supérieure		à 100.001€	6%
Pour les terrains			10%
Pour les droit au bail (charge acquéreur)			10%
Valeur la plus haute entre 10% TTC du loyer triennal ou 10% du montant du droit au bail			
		Minimum	de 8 000 € TTC
Pour les fonds de commerces (charge acquéreur)			10%
		Minimum	de 8 000 € TTC
Pour les murs commerciaux et professionnels (charge vendeur)			10%
		Minimum	de 8 000 € TTC

Viager classique : les honoraires d'un montant de **6%** TTC de la valeur libre expertisée du bien, seront à la charge du mandant.

Viager mutualisé : les honoraires d'un montant de **7,2%** TTC de la valeur libre expertisée du bien, seront à la charge de l'acquéreur.

Les honoraires d'agence sont à la charge du mandant.

Le barème est applicable pour tout mandat de vente et tout mandat de recherche.

Dans le cadre d'une succession, les honoraires susmentionnés seront à la charge de l'acquéreur.

« Dans le cadre de la signature d'un mandat dit SUCCESS avec validation de la clause confiance :

- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 30 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 10% des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 60 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 20% des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 90 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 30% des honoraires affichés sur le présent barème.

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit SUCCESS avec validation de la clause fidélité : une remise de 25% des honoraires affichés sur le présent barème sera appliquée dès la seconde transaction réalisée par le biais d'une Agence du Réseau Keller Williams pour le compte d'un même client.

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit SUCCESS avec validation de la clause Win/Win : les honoraires affichés sur le présent barème seront divisés par moitié, en cas de vente à un acquéreur présenté par le Mandant, dans les conditions prévues par ledit Mandat SUCCESS ».

HONORAIRES **LOCATION**

EN VIGUEUR À COMPTER DU 17/04/2023

1°) Baux Loi 89 nus ou meublés :

Depuis la publication du décret d'application de la loi Alur, les honoraires des agences immobilières sont plafonnés. Ils ne sont plus calculés à partir du loyer de l'habitation mais de sa superficie et de la zone géographique où elle est située.

Honoraires charge bailleur et charge locataire

Visite, rédaction du bail, constitution du dossier :

- 12 € par m2 en zone « très tendue » (Paris et sa petite couronne, soit environ 60 villes de proche banlieue)
- 10 € par m2 en zone « tendue » (soit une trentaine de villes de province affichant une population de plus de 50 000 habitants)
- 8 € par m2 en zone « détendue » (toute ville où l'offre locative dépasse la demande)

État des lieux : est toujours limité à 3 € par mètre carré.

2°) Bail Code Civil : Honoraires charge bailleur et charge locataire

- Un mois de loyer charges comprises.

3°) Commission de location parkings

- 12% T.T.C du loyer annuel, hors charges : Honoraires partagés : 50% à la charge du locataire et 50% à la du bailleur.

KELLER WILLIAMS VISION

965 Avenue Roumanille
Arteparc – Bâtiment A
06410 Biot
+33 (0)4 93 74 10 32

kwvision@kwfrance.com